

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt et Un, le mardi 14 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, en application des articles L 2121-7, L2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Alain PORQUET, Maire, à la salle Clairjoie (afin que les mesures de prévention sanitaire soient respectées dans le contexte de l'épidémie COVID 19)

**Etaient présents :** BONNEVIALLE Marina, CARPENTIER Isabelle, ENEE Régine, HOUDUSSE Michel, LA MARTA BLASCO Laurence, MAGIS Jean-Claude, NEUVILLE BOURDON Céline, PIARD Philippe, THOREL Gwénaëlle (arrivée à 18h55 délibération n°40/2021)

**Absents :** Arnaud CONTENTIN, Valérie GUEUDET, William HERFORT,

**Absents et excusés :** Sylvain CHEDEVILLE, Christophe CLEMENT, Justine LERENDU, Estelle SIMON, Nathalie STALLIN qui a donné pouvoir à Philippe PIARD, Sébastien VAN DEN BUSSCHE

**Secrétaire de séance :** Régine ENEE

**Date de convocation :** 08 septembre 2021

### **PREAMBULE**

Mr Le Maire demande que soit ajouté, à l'ordre du jour, le point suivant :

- Subvention complémentaire Association France Mémoire Frénouville

Après délibération et à l'unanimité (10 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'ajout de ce jour.

### **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU PRECEDENT CONSEIL**

Le Procès-verbal de la séance du 05 juillet 2021 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents à cette réunion (10 voix pour).

### **ETAT DES DELEGATIONS DU MAIRE**

ACTIMAC – tableaux blancs Ecole – pour un montant TTC 899,52 €

**AUTORISATION AU MAIRE - CENTRE DE GESTION FONCTION PUBLIQUE -  
CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE ARCHIVES**

(n°36/2021)

En date du 27 novembre 2015, une convention d'adhésion au service Archives avait été signée.  
Celle-ci doit être renouvelée.

Les archives de la Mairie sont au 1<sup>er</sup> étage de la Bibliothèque.

L'ensemble des rayonnages est actuellement occupé, ne laissant aucune place à la nouvelle production de documents.

Le renouvellement de la convention d'adhésion au service Archives du Centre de Gestion permet la mise à jour du traitement des archives (tri, éliminations, conseil auprès des agents, procédure d'archivage, maintenance régulière ...).

Après délibération et à l'unanimité (10 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal autorise Le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service d'archivage et de maintenance de l'archivage pour une durée de un an à compter du 01 janvier 2022.

**AUTORISATION AU MAIRE - CENTRE DE GESTION FONCTION PUBLIQUE -  
CONVENTION REFERENT SIGNALEMENT**

(n°37/2021)

Chaque employeur public doit se doter, à destination de ses agents, d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Ce dispositif s'inscrit dans les conditions du décret n°2020-256 du 13 mars 2020 et se traduit, notamment, par la désignation d'un référent compétent dans ces domaines.

Les Centres de Gestion normands se sont associés afin de proposer à l'ensemble de leurs collectivités une nouvelle mission optionnelle mutualisée « référent signalement » dès le 01 septembre 2021

L'adhésion à cette mission est sous forme de convention et entièrement gratuite. Seuls feront l'objet de tarification les éventuels signalements traités par le référent.

Après délibération et à l'unanimité (10 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal décide l'adhésion à cette mission et autorise Le Maire ou son représentant à signer la convention s'y affèrent.

**PLAN DE RELANCE – APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS  
LES ECOLES ELEMENTAIRES**

(n°38/2021)

Dans le cadre du plan de relance, la commune de Frénoville a déposé un dossier de subvention au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Ce dossier a été retenu.

Une convention est établie entre la commune de Frénoville et la Région académique de Normandie afin de définir les engagements de chacun ainsi que les modalités de financement

Le coût total de l'ensemble du projet est de 18 107.76 € dont une subvention de l'état demandée à hauteur de 12 375.43 €

Après délibération et à l'unanimité (10 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal autorise Le Maire ou son représentant à signer la convention entre la commune de Frénoville et la Région académique de Normandie

## **REALISATION EMPRUNT**

(n°39/2021)

Mr PORQUET donne la parole à Mr PIARD qui informe qu'après avoir consulté 2 établissements financiers (Caisse d'Epargne et Crédit Agricole Normandie), le Crédit Agricole de Normandie a été retenu.

Après avoir pris connaissance des propositions établies par le Crédit Agricole Normandie, et après délibération, à l'unanimité (10 voix pour dont 1 pouvoir), Le Conseil Municipal :

- décide de contracter auprès du Crédit Agricole de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Montant : 150 000.00 €
  - Taux annuel : 0.80 %
  - Durée 20 ans
  - Remboursement annuel
  - Date de déblocage : octobre 2021
  - Frais de dossier : 200.00 €
- autorise Le Maire ou son représentant à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.
- décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

**Arrivée de Gwénaëlle THOREL à 18h55.**

## **CREATION POSTE DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES A TEMPS COMPLET**

(n°40/2021)

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 15 septembre 2021, un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Adjoint Technique
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : 1 560.00 €

Après délibération et à l'unanimité (11 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal :

- **CONFIRME** la création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions ci-dessus indiquées

- **AUTORISE** Le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires

### **CREATION POSTE DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES A**

**30/35<sup>EME</sup>**

(n°41/2021)

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 30 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 01 octobre 2021, un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Adjoint Technique
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 30 heures
- Rémunération : 1 338.00 €

Après délibération et à l'unanimité (11 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal :

- **CONFIRME** la création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions ci-dessus indiquées

- **AUTORISE** Le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires

## **CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET**

(n°42/2021)

Cette création de poste à temps complet concerne le réaménagement du service administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après délibération et à l'unanimité (11 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal décide :

- la création d'un poste d'Adjoint Administratif à 35/35<sup>ème</sup> à compter du 15 septembre 2021
- d'inclure dans le régime indemnitaire ce poste d'Adjoint Administratif à temps complet
- d'effectuer la mise à jour du tableau des effectifs
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021

## **DEVIATION BELLENGREVILLE VIMONT : AVIS A DONNER SUR DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

(n°43/2021)

Dans le cadre de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) de la RD 613 (déviation Bellengreville Vimont), le Conseil Départemental du Calvados a déposé le 06 août 2021 une demande d'autorisation environnementale au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement.

Le projet se situe sur le territoire des communes de Bellengreville, Vimont, Frénoville, Argences et Moul-Chicheboville.

L'avis du Conseil Municipal où se situe le projet est demandé.

Après délibération et à l'unanimité (11 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal n'a aucune observation et donne un avis favorable.

## **CREATION POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

(n°44/2021)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 3, 1°

Considérant la nécessité de créer un emploi de non titulaire au grade d'Adjoint Technique à 8h00/semaine à compter du 20 septembre 2021 jusqu'au 05 juillet 2022, en raison d'un accroissement temporaire d'activité pour le service Péri-scolaire – aide aux devoirs.

L'aide aux devoirs se faisant, uniquement, sur le temps scolaire, le temps de travail est annualisé.

Après délibération et à l'unanimité, (11 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal décide :

- la création d'un poste de non titulaire au grade d'Adjoint Technique à 7.26/35<sup>ème</sup> à compter du 20 septembre 2021 jusqu'au 05 juillet 2022
- précise que la rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade des Adjoints Technique (échelle C1) IB 354 IM 332
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021

## SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ASSOCIATION FRANCE MEMOIRE FRENOUVILLE

(n°45/2021)

Cette subvention complémentaire concerne la manifestation du Camp Militaire organisée par l'association France Mémoire Frénoville le 17 et 18 juillet 2021

Après délibération et par 10 voix pour dont 1 pouvoir et 1 abstention, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention complémentaire d'un montant de 388.50 €

### DECISION MODIFICATIVE N°2

Article 022	« dépenses imprévues »	- 388.50 €
Article 6574-07	« subvention de fonctionnement France Mémoire Frénoville »	+ 388.50 €

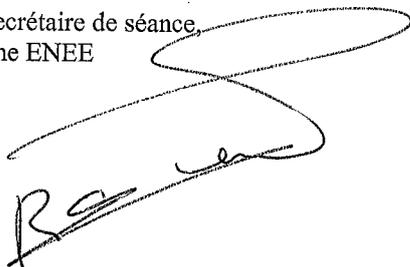
### QUESTIONS DIVERSES

- SDEC Energie : rapport d'activité 2020 est disponible en Mairie
- PARTELIOS : rapport d'activité 2020 est disponible en Mairie
- SIAEP d'Argences : compte-rendu du 29 juin 2021 a été transmis par courriel le 09 juillet 2021
- CDC du Val Es Dunés : compte-rendu du 08 juillet 2021 a été transmis par courriel le 19 juillet 2021 et compte-rendu du 02 septembre transmis par courriel le 08 septembre 2021
- L'élection présidentielle aura lieu le dimanche 10 et 24 avril 2022

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15.

Affiché le 17 septembre 2021

Le Secrétaire de séance,  
Régine ENEE



Le Maire,  
Alain PORQUET

